



N/REF JMP 2017.233

**OBJET**

**Rapport de la  
Chambre Régionale  
des Comptes  
Auvergne Rhône  
Alpes sur la  
gestion de  
Clermont  
Communauté pour  
les exercices 2008  
à 2014**

**L'an deux mille dix sept, le trois février**, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents**

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés**

MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent**

MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes a procédé à l'examen de la gestion de Clermont-Communauté pour les exercices 2008 à 2014.

Le rapport a été présenté au Conseil Communautaire au cours de sa séance du 9 décembre 2016. En application de l'article L 243-7 du Code des Juridictions Financières, les observations définitives de ce rapport doivent être présentées et débattues auprès des Conseils Municipaux des communes membres de Clermont-Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.234

## OBJET

**Versement d'une subvention exceptionnelle à la commune d'Olloix**

**L'an deux mille dix sept, le trois février**, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

### Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

### Représentés

MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

### Absent

MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que l'Associations des Maire Ruraux du Puy de Dôme a engagé une action pour soutenir la commune d'Olloix, en proie à d'importantes difficultés financières.

En effet, le 15 novembre 2014, un habitant a tiré avec un fusil sur un agent de la commune d'Olloix. Le tireur étant insolvable, le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions a indemnisé la victime. Ce fonds se retourne à présent contre la commune pour récupérer les sommes versées.

Dans la mesure où l'agent communal a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, la commune avait en effet l'obligation de le protéger et, le cas échéant, de réparer le préjudice résultant d'une agression.

La commune a transmis la demande à son assurance qui a cependant opposé un refus de garantie, et donc elle a l'obligation de réparer le préjudice. Après révision, le Tribunal Administratif a ramené la somme à rembourser à plus de 145 000 €.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires Ruraux du Puy de Dôme, réuni le 4 janvier 2017, a décidé de lancer un appel à la solidarité auprès des communes du département afin d'aider la commune d'Olloix à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Puy de Dôme, réuni le 13 janvier 2017, a donné un avis favorable pour cet appel à la solidarité auprès des communes du département, et a demandé à cette occasion que l'assureur de la commune d'Olloix revienne sur sa position de refus d'indemnisation.

Il est proposé de soutenir la commune d'Olloix par le versement d'une subvention exceptionnelle, basée sur une participation financière de 0,20 € par habitant, soit  $0,20 \times 8\,701 = 1\,740$  €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle à la commune d'Olloux ;
- **Décide** de fixer le montant de cette participation financière à 1 740 € ;
- **Prévoit** l'inscription des crédits nécessaires au budget supplémentaire 2017.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 6 février 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.235

**OBJET**

**Fixation d'un tarif  
de restauration  
pour les agents de  
la communauté  
urbaine**

**L'an deux mille dix sept, le trois février**, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;  
M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;  
M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent** MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de prévoir la fixation d'un tarif de restauration pour les agents de la communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et travaillant sur la commune, afin qu'ils puissent prendre leur repas de midi au restaurant La Fleurie.

Il est proposé de fixer ce tarif à 9,60 € le repas, montant équivalent au chèque déjeuner délivré par la communauté urbaine à ses agents. Les agents qui souhaiteront prendre leur repas devront s'inscrire préalablement auprès du chef de service de la restauration communale pour connaître au mieux les effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.236

**OBJET**

**Création d'un  
emploi**

**L'an deux mille dix sept, le trois février**, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents**

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés**

MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent**

MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée qu'un agent titulaire du grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1<sup>ère</sup> Classe peut bénéficier d'un avancement au grade de Conseiller des Activités Physiques et Sportives au titre de la promotion interne.

Il est proposé de créer cet emploi à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour cet avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** cette création d'emploi ;
- **S'engage** à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.237

**OBJET**

**Travaux de stabilisation du groupe scolaire Le Bourgnon  
Inscription au plan de programmation du Fonds d'Intervention Communal 2016-2018 du Conseil Départemental du Puy de Dôme**

L'an deux mille dix sept, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents**

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés**

MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent**

MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée qu'il convient de demander l'inscription des travaux relatifs à la stabilisation du groupe scolaire Le Bourgnon au plan de programmation du Fonds d'Intervention Communal 2016-2018 du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Il est précisé que le Conseil Départemental du Puy de Dôme a mis en place un coefficient de solidarité pour les communes, afin de pouvoir moduler les subventions.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 400 000,00 € H.T.

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant estimatif des travaux H.T.	Taux subvention FIC	Coefficient de Solidarité	Montant subvention	Montant participation communale H.T.
Travaux de stabilisation du groupe scolaire Le Bourgnon	Commune de Lempdes	400 000,00 €	25 %	0,8	80 000,00 €	320 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme de travaux relatifs à la stabilisation du groupe scolaire Le Bourgnon ;
- **Demande** l'inscription de ces travaux au plan de programmation du Fonds d'Intervention Communal 2016-2018 du Conseil Départemental du Puy de Dôme ;
- **Approuve** le plan de financement présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette programmation.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.238

**OBJET**

**Remboursement  
de frais de  
déplacement aux  
élus**

L'an deux mille dix sept, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;  
M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;  
M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent** MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire, et Madame Danielle MISIC, Adjointe, se sont rendus au Portugal en avion, dans le cadre d'un projet de jumelage avec une ville portugaise, en rapport avec la 2 CV, du 6 au 9 janvier 2017.

Il est proposé de leur rembourser leurs frais relatifs aux billets d'avion aller-retour, au vu des états de frais fournis. Cette dépense est imputable sur le compte 6185 « frais de colloques et de séminaires », soit :

- Pour Monsieur Henri GISSELBRECHT, la somme de 102,66 €
- Pour Madame Danielle MISIC, la somme de 126,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**





N/REF JMP 2017.239

**OBJET**

**Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal**

L'an deux mille dix sept, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent** MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée la réglementation applicable aux biens sans maîtres et l'attribution de ces biens à la commune.

- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2, ainsi que L 1123-4 modifiés par l'article 72 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code Civil, notamment son article 713 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 16-01142 en date du 23 mai 2016 fixant la liste des immeubles susceptibles d'être présumés sans maître sur le territoire de la commune de Lempdes ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02898 en date du 12 décembre 2016 déclarant présumé sans maître un immeuble situé sur le territoire de la commune de Lempdes ;
- **CONSIDERANT** qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées au deuxième alinéa de l'article L 1123-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

L'immeuble suivant est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil et il est proposé de l'incorporer dans le domaine communal.

PARCELLE	SITUATION	CONTENANCE
AA n° 29	La Motte	821 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'incorporation dans le domaine communal de l'immeuble précité, présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil ;
- **Décide** que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre un arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de l'immeuble précité ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les documents et les actes nécessaires à cet effet.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.240

**OBJET**

**Travaux de  
réhabilitation du  
COSEC et  
création d'une  
salle de  
gymnastique  
Avenants n° 1 et 2  
au marché – Lot  
n° 1 – Entreprise  
SANCHEZ**

L'an deux mille dix sept, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent** MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 2 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché pour les travaux de réhabilitation du COSEC et la création d'une salle de gymnastique, concernant le lot n° 1, à l'entreprise SANCHEZ.

Une prestation en plus prévue au marché, concernant la mise en place et la location d'un bungalow pour des vestiaires scolaires (PSE n° 1.1), s'établissant à un montant de 2 200,00 € H.T., a été retenue.

En conséquence, il convient de passer un avenant n° 1 pour le lot n° 1 (Démolitions – Terrassements – Gros Œuvre) avec l'entreprise SANCHEZ.

Des travaux en moins et en plus non prévus au marché, concernant les fosses de gymnastique, s'établissent à un montant de 7 452,66 € H.T. (montant travaux en moins : 19 561,35 € H.T. – montant travaux en plus : 27 014,01 € H.T.)

En conséquence, il convient de passer un avenant n° 2 pour le lot n° 1 (Démolitions – Terrassements – Gros Œuvre) avec l'entreprise SANCHEZ.

Le montant du marché initial s'élevait à 567 664,37 € H.T.  
Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 2 200,00 € H.T.  
Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 7 452,66 € H.T.  
Le nouveau montant du marché sera de 577 317,03 € H.T.

Les autres dispositions du marché initial restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les avenants n° 1 et 2 au marché pour le lot n° 1 avec l'entreprise SANCHEZ, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à les signer au nom de la commune.

**Vote** : Pour 26 voix  
Abstention 1 (M. PERDREAU)

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.241

### OBJET

Travaux de  
réhabilitation du  
COSEC et  
création d'une  
salle de  
gymnastique  
Avenant n° 1 au  
marché – Lot n° 4  
Entreprise  
SUCHET

L'an deux mille dix sept, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

### Présents

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

### Représentés

MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

### Absent

MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 2 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché pour les travaux de réhabilitation du COSEC et la création d'une salle de gymnastique, concernant le lot n° 4, à l'entreprise SUCHET.

Il est rappelé que la PSE n° 4.3 (remplacement du bardage métallique par un bardage en panneaux de lame bois) avait été retenue, d'un montant de 77 425,00 € H.T. Il a été décidé de ne plus retenir cette option en gardant un bardage métallique.

En conséquence, il convient de passer un avenant n° 1 pour le lot n° 4 (Bardages) avec l'entreprise SUCHET.

Le montant de base du marché initial s'élevait à 108 879,19 € H.T.

Le montant de la PSE n° 4.3 s'élevait à 77 425,00 € H.T.

Le montant total du marché initial s'élevait à 186 304,19 € H.T.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à - 77 425,00 € H.T.

Le nouveau montant du marché sera de 108 879,19 € H.T.

Les autres dispositions du marché initial restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n° 1 au marché pour le lot n° 4 avec l'entreprise SUCHET, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.242

**OBJET**

**Travaux de  
réhabilitation du  
COSEC et  
création d'une  
salle de  
gymnastique  
Avenants n° 1 et 2  
au marché – Lot  
n° 12 – Entreprise  
MAGNE**

**L'an deux mille dix sept, le trois février**, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents**

M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés**

MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent**

MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 2 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché pour les travaux de réhabilitation du COSEC et la création d'une salle de gymnastique, concernant le lot n° 12, à l'entreprise MAGNE.

Des travaux en plus non prévus au marché, concernant le traitement de l'amiante sur la chaudière existante, s'établissent à un montant de 5 319,93 € H.T.

En conséquence, il convient de passer un avenant n° 1 pour le lot n° 12 (Chauffage – Sanitaire – VMC) avec l'entreprise MAGNE.

Une prestation en plus prévue au marché, concernant la ventilation double flux du COSEC (PSE), s'établissant à un montant de 11 459,17 € H.T., a été retenue.

En conséquence, il convient de passer un avenant n° 2 pour le lot n° 12 (Chauffage – Sanitaire – VMC) avec l'entreprise MAGNE.

Le montant du marché initial s'élevait à 260 863,08 € H.T.  
Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 5 319,93 € H.T.  
Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 11 459,17 € H.T.  
Le nouveau montant du marché sera de 277 642,18 € H.T.

Les autres dispositions du marché initial restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

- **Approuve** les avenants n° 1 et 2 au marché pour le lot n° 12 avec l'entreprise MAGNE, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à les signer au nom de la commune.

**Vote** : Pour 26 voix  
Abstention 1 (M. PERDREAU)

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.243

**OBJET**

**Fixation du tarif  
2017 du droit  
d'inscription pour  
le Concours des  
Vins**

**L'an deux mille dix sept, le trois février**, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2017

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;  
M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoints** ;  
M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, MME CHALARD, M. PERDREAU, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME CHARTOIRE-GAUTHIER par M. GEVAUDANT, MME ANGLADE par MME DEDOUCHE, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absent** MME BOREL, M. SEYCHAL.

**Secrétaire de séance** MME DEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** rappelle que, par délibération en date du 5 février 2016, le Conseil Municipal a fixé le tarif concernant le droit d'inscription au Concours des Vins, ouvert à tous les viticulteurs du département, à 10 € par échantillon déposé.

Il est proposé d'appliquer la gratuité pour chaque échantillon déposé pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 10 avril 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**